



Pv a partir de la vignette sur le pare brise???

Par **zener**, le **23/03/2008** à **20:31**

Bonjour,

Il y a quelques semaines, mon véhicule était garé sur un parking payant de l'aéroport de Nice, car j'étais en déplacement. A mon retour j'ai trouvé un PV pour défaut de contrôle Technique. Effectivement mon CT était en retard, mais le PV a été dressé à partir de la vignette sur le pare brise et non a partir de la carte grise. N'y a t il pas vice de forme car la vignette n'est pas obligatoire. La police a refusé ma réclamation et me demande si je désire aller au tribunal. Dois je accepter? ai je une chance de faire valoir ce vice de forme?

merci de votre aide.....

Par **zener**, le **26/03/2008** à **18:39**

Personne ne peut m'aider?